



Association loi 1901
Crèche à domicile
Spécialiste de la garde partagée
Prise en charge de l'enfant vulnérable

COURRIER MAI 2023
À L'ATTENTION DES FAMILLES ET DES INTERVENANT.ES À DOMICILE

☞ **AUGMENTATION DES TAUX HORAIRES MINIMA AU 1^{er} MAI :**

Faisant suite à l'augmentation du SMIC au mois d'avril 2023 (11,27 € brut de l'heure), l'avenant N° 5 à l'annexe N° 6 de la Convention Collective relative aux salaires minima conventionnels publié au Journal Officiel le 18 avril fixe le **taux horaire du niveau 3 (garde d'enfants (B)) à 11,69 € brut de l'heure à compter du 1er mai.**

Le SMIC augmente également à nouveau à 11,52 € brut de l'heure à compter du 1er mai mais comme il reste inférieur au minimum de la Convention Collective fixé ci-dessus, c'est celui-ci qui va s'appliquer automatiquement pour tous les employeurs qui rémunéraient jusqu'à présent leur salarié(e) à un taux inférieur.

Nous nous tenons à votre disposition si vous souhaitez une simulation de coût correspondant à cette augmentation ou pour ceux qui souhaiteraient évaluer le coût d'une augmentation même s'ils sont au-dessus de ce minimum conventionnel.

☞ **JOURNEE SOLIDARITE :**

Certains profitent des nombreux jours fériés pour faire effectuer la journée de solidarité annuelle (maximum 7 heures pour un temps complet) ou une partie de ces heures à leur salarié(e).

Si vous souhaitez des détails (nombre d'heures à effectuer pour un temps partiel, pour les gardes groupées...), merci de nous recontacter.

☞ **MODIFICATIONS / FINS DE CONTRATS en été ou à la rentrée scolaire :**

Pour les parents (surtout ceux qui ont un(e) intervenant(e) qui aura 2 ans d'ancienneté en juin), **il est nécessaire de nous contacter rapidement** si vous envisagez des modifications d'horaires à la rentrée de septembre ou une fin de contrat. En effet, certains enfants feront leur première rentrée scolaire et il faudra faire éventuellement des simulations de coût (si vous envisagez de réduire vos horaires ou si la garde groupée s'arrête) et vous transmettre la procédure de licenciement à suivre si votre salarié(e) refuse cette modification ou si vous n'avez plus du tout besoin de garde à domicile.

En cas de fin de contrat, les délais à respecter peuvent être longs : minimum 15 jours de procédure + jusqu'à 2 mois de préavis hors congés pour les salariées qui ont plus de 2 ans d'ancienneté. Comme le contrat doit s'arrêter au dernier jour de travail et non à la fin d'une période de congés, il faut donc se préoccuper rapidement des solutions possibles pour diminuer le coût de la garde s'il y a beaucoup de congés à solder et de la date de fin de contrat à prévoir en conséquence.

Du côté des intervenantes dont le contrat va s'arrêter, nous vous conseillons de **prendre rdv avec Frédérique DOUSSET** pour faire un bilan de votre activité et un point sur vos projets professionnels si vous souhaitez continuer à travailler avec notre association.

☞ LES FORMATIONS :

Modules programmés sur 2023 :

- **Parler avec un mot et un signe-niveau 1 du 07 au 09 juin.** A ce jour, 3 personnes ont répondu favorablement, **ANNULE**
- **s'occuper d'un enfant né prématurément du 12 au 16 juin, **ANNULE****
- **La démarche d'observation auprès de l'enfant du 15 au 16 juin**
- **S'occuper d'un enfant de 0 à 3 ans du 03 au 07 juillet,** ce module concerne tout.es les nouveaux.elles recrue.s. il permet d'actualiser et approfondir les connaissances en lien avec l'accueil à domicile.
- **Etat de santé de l'enfant : les bonnes pratiques du 14 au 15 septembre**

2 modules à venir pour le second semestre :

- **Soutenir la parentalité au quotidien**
- **favoriser la bientraitance envers les enfants, prévenir « les douces violences »**

A ce jour, nous en sommes à 4 modules annulés depuis le mois de janvier 2023 alors qu'ils ont été choisis par les intervenantes à domicile...

☞ KERMESSE ET SORTIE ANIMAPARC :

A noter dans vos agendas :

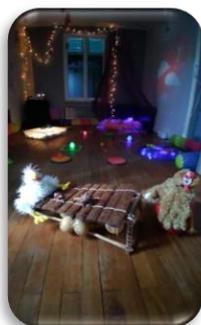
LA KERMESSE : le mercredi 7 juin à partir de 10h00 suivi d'un pique-nique. Des stands de jeux divers et variés seront proposés aux enfants. Vous recevrez prochainement un mail d'invitation.

CONFIRMATION APRES SONDAGE POUR LA SORTIE ANIMAPARC AU BURGAUD le mercredi 28 juin.

Les familles ont reçu par mail un sondage pour savoir si elles seraient intéressées de participer à cette sortie et si elles souhaitent bénéficier d'un transport en bus. Il est bien entendu que si le nombre de participants n'est pas suffisant, nous ne pourrons pas prévoir la mise à disposition du bus.

☞ PROGRAMME DES ATELIERS :

☞ *Les ateliers d'éveil sensoriel pour les Bébé(s) (à partir de 6 mois)*



Le mardi 23 mai : 16h

Le mercredi 24 mai : 10h

Le jeudi 25 mai : 10h et 16h

Le vendredi 26 mai : 10h

☞ Les ateliers « Foulbazard » (à 10h00 au centre social de Jolimont) :

- Le jeudi 04/05, 11/05, 18/05 (FERIE pas atelier), 25/05, 01/06 : **Atelier motricité libre** : la motricité est essentielle au développement du jeune enfant, elle lui apprend à coordonner ses mouvements et à appréhender son corps dans l'espace.

☞ Les ateliers « Crapouille » (à 10h00 à l'association) :

Concernant le groupe du lundi, vous avez dû recevoir un mail pour vous proposer de reporter les ateliers des lundis fériés le 01/05, 08/05 et le 29/05 aux vendredis 05/05, 12/05 et 02 juin.

- Mardi 02/05 } **Fabrication de dragon en 2 étapes sur 2 ateliers :**
- Vendredi 04/05 } **1^{er} étape : peindre la tête du dragon (rouleau papier toilette)**

- Mardi 09/05 : } **Fabrication de dragon :**
- Vendredi 12/05 : } **2^{ème} étape : on fabriquera, les yeux, le nez ..et le feu !**

- Lundi 15/05 } **Atelier massage : massage météo et pizza effectué sur le dos des**
- Mardi 16/05 } **copains**

- Lundi 22/05 } **Atelier « on joue à l'école ! » : reproduire des formes**
- Mardi 23/05 } **géométriques en respectant les couleurs**

- Mardi 30/05 } **Parcours moteur : parce que l'enfant même en âge pré scolaire**
- Vendredi 02/06 } **a toujours besoin de bouger !**

☞ LE BLOG :

Nous vous proposons ce mois-ci, un article intitulé : [« Besoin de succion : le monde à portée de bouche »](#).

Bien cordialement,
L'équipe de Crèche and Do.